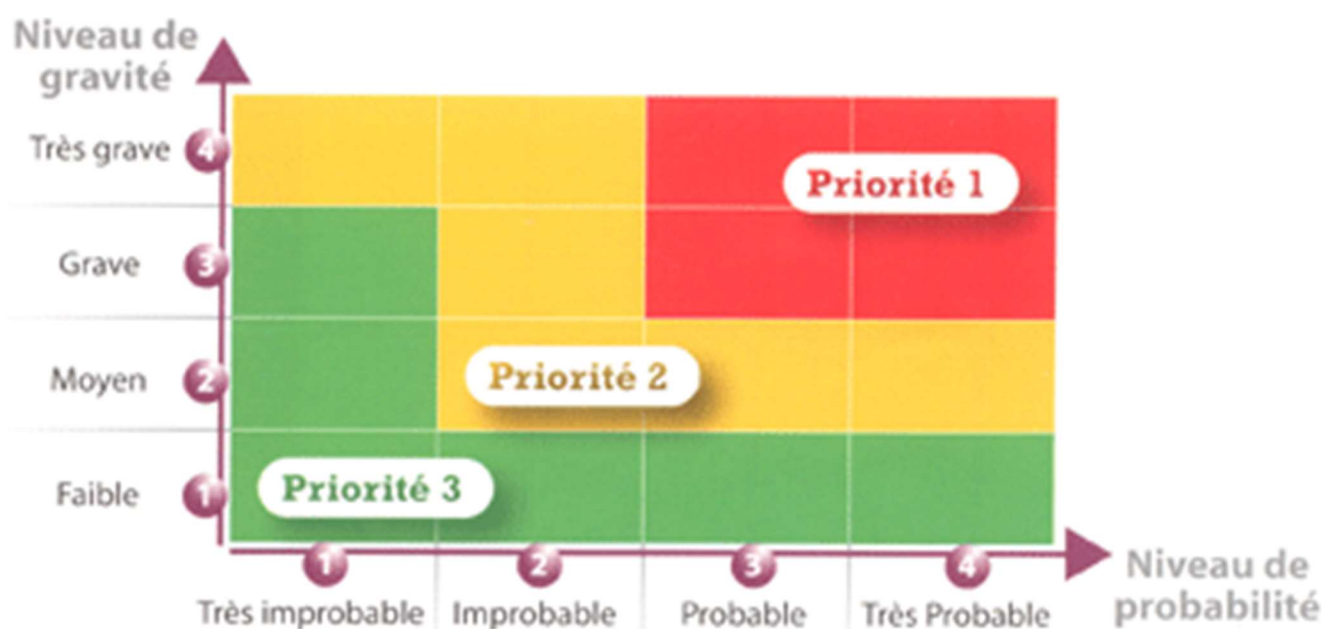


Mise à jour du Document Unique le 01 avril 2020.

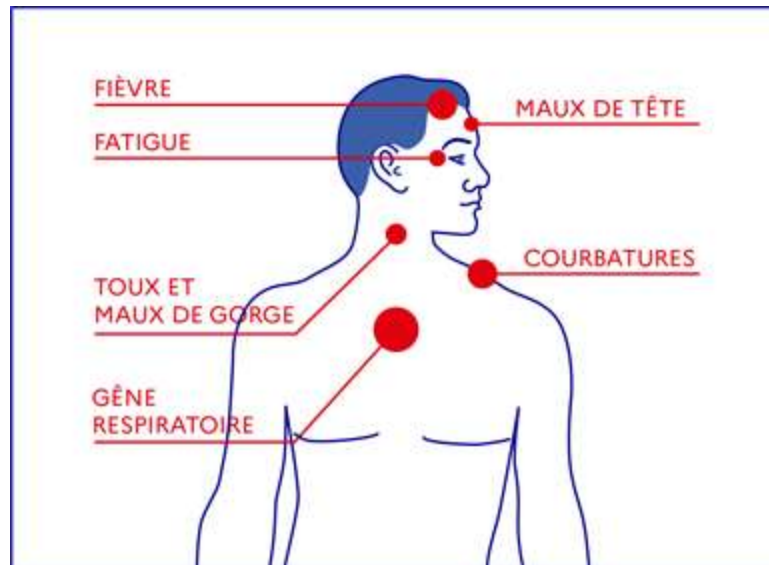
Suite à la pandémie liée à une pathologie virale mortelle appelée COVID 19, voici la mise à jour de mon document unique.

La mise à jour commence par l'intégration de ce virus dans notre tableau d'indice de gravité présent dans notre document unique.

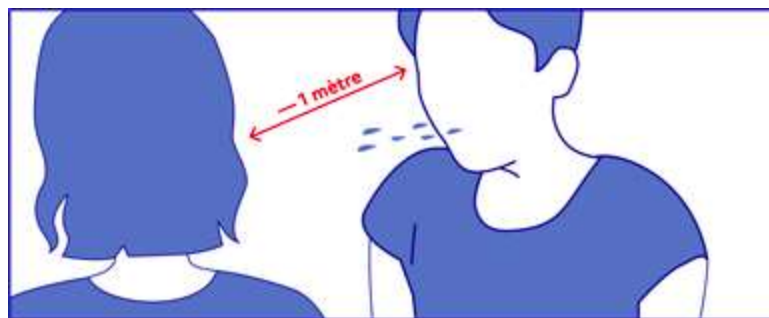
Le COVID19 est un virus mortel et dont la propagation est très rapide, ce qui a poussé le gouvernement Français (comme la plupart des gouvernements dans le monde) à mettre tout un pays en quarantaine. Je définis le COVID 19 comme étant une priorité de rang 1, à savoir une priorité absolue, et **l'échéance**, de la mise en place des gestes et attitudes à avoir, **immédiate**.



Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant **au moins 15 minutes**
- 2 Par la projection de **gouttelettes**

Mise en place des gestes barrières

Les gestes barrières à adopter



- Lavez-vous très **régulièrement** les mains



- Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



- Tousssez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance au travail et sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cfiles/attestation-deplacement-fr-20200324.pdf>

Adaptation au poste de travail

Je peux continuer à travailler grâce au télétravail.

Si le télétravail n'est pas possible :

- Je peux me rendre au travail en utilisant les transports en commun ou par mes moyens personnels, **muni d'une attestation et d'une carte d'identité ;**
- En tant qu'employeur j'adapte les conditions de travail pour assurer la sécurité de mes collaborateurs et la mienne.

Poste Administratif :

- Ne pas serrer la main ou faire la bise à ses collègues de travail,
- Se laver les mains toutes les heures, depuis son arrivée jusqu'à son départ
- S'essuyer les mains avec des essuie-tout à usage unique
- Utiliser régulièrement du gel Hydroalcoolique
- Nettoyer à son arrivée et à son départ son téléphone, sa souris d'ordinateur, son clavier ainsi que son poste de travail (d'autres personnes pouvant les utiliser)
- Nettoyer également l'imprimante à la même fréquence que son poste de travail
- Nettoyer toutes les poignées de portes y compris celle des sanitaires en utilisant une lingette imbibée d'alcool isopropylique à 70% sur les "surfaces non poreuses" ou une lingette désinfectante
- Faire appliquer les gestes barrières entre salariés et avec d'éventuels clients
- **Respecter la distance sociale d'un mètre.**

Poste Technique :

- Ne pas serrer la main ou faire la bise à ses collègues de travail,
- Se laver les mains toutes les heures, depuis son arrivée jusqu'à son départ
- S'essuyer les mains avec des essuie-tout à usage unique
- Utiliser régulièrement du gel Hydroalcoolique
- Nettoyer à son arrivée et à son départ son poste de travail, les outils, les machines-outils, les appareils électro portatifs (perceuses, meuleuses, etc.) ainsi que toutes les surfaces

susceptibles d'être en contact avec des projections de gouttelettes, y compris la transpiration humaine

- Nettoyer toutes les poignées de portes y compris celle des sanitaires en utilisant une lingette imbibée d'alcool isopropylique à 70% sur les "surfaces non poreuses" ou une lingette désinfectante
- Faire appliquer les gestes barrières entre salariés, son hiérarchique, un fournisseur, un livreur
- Interdiction de se réunir à plus de 2 salariés dans une pièce exiguë ne permettant pas la mise en place de la distance sanitaire d'un mètre
- Interdiction de déjeuner avec des collègues sans respecter la distance sanitaire d'un mètre
- Les pauses s'effectueront par roulement, une personne par une personne dans le respect des gestes barrières

En revanche :

- Je ne dois pas faire de réunion inutile ;
- J'organise mes réunions par visioconférence ou conférence téléphonique.
- J'interdis toute manifestation regroupant au moins 2 collègues de travail.

Numéros et liens utiles

Attestation de déplacement :

<https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cfiles/attestation-deplacement-fr-20200324.docx>

Attestation professionnelle :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cfiles/justificatif-deplacement-professionnel-fr_20200330.docx

Un numéro vert dédié au Coronavirus COVID-19 : [0 800 130 000](tel:0800130000).

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU ([15](tel:15)) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants ([114](tel:114)).